



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature

Question au Gouvernement n° 2507

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Michel Etiévant.

M. Michel Etiévant. Madame la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés, plusieurs centaines de milliers de personnes sont frappées par la maladie d'Alzheimer en France, cette maladie qui concerne essentiellement les personnes âgées. Compte tenu du vieillissement de la population, le nombre de malades est appelé à s'accroître. La maladie d'Alzheimer devient donc un grave problème à la fois de santé publique et de société, auquel il est urgent de répondre.

Diagnostic, prise en charge à domicile ou en institution, médicalisation ou non de cette prise en charge: autant de questions que se posent les familles démunies face à la maladie mal connue de leur proche. Leur désarroi ne peut pas nous laisser indifférents.

Cette terrible maladie a fait l'objet d'un rapport qui vous a été remis récemment. Quelles propositions comptez-vous en retenir et quelles mesures entendez-vous mettre en place ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés.

M. Jean-Pierre Soisson. Attendez M. Kouchner ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Monsieur Soisson (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants), asseyez-vous donc ! Rester debout donne trop envie de parler à l'orateur que vous êtes ! Madame la secrétaire d'Etat, vous avez la parole.

Mme Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés. Maladie des personnes âgées, mais qui peut aussi survenir à un âge plus jeune, la maladie d'Alzheimer doit être considérée comme une priorité de santé publique dans la mesure où c'est une maladie dont la fréquence est appelée à croître du fait du vieillissement de la population. Nous ne disposons pas encore d'un traitement efficace et il faut, pour reprendre l'expression du professeur Girard, médicaliser le diagnostic et démedicaliser la prise en charge.

C'est bien pourquoi, depuis 1999, le Gouvernement a adopté différentes mesures pour adapter la prise en charge sociale et médico-sociale des personnes âgées dépendantes, notamment de celles qui présentent une détérioration intellectuelle. Par ailleurs, a été décidée la création d'un réseau national d'observation de la maladie d'Alzheimer, piloté par le CHU de Toulouse.

Le rapport que le professeur Girard a remis à Elisabeth Guigou et à moi-même, il y a quelques semaines, a été publié. Il nous permet d'engager l'analyse et l'expertise des propositions qui y sont avancées pour mieux connaître cette pathologie et pour définir un plan national pluriannuel de prise en charge spécifique des personnes atteintes.

Le développement des moyens permettant un diagnostic précoce, la poursuite et l'amélioration de la prise en charge à domicile, la diversification de la prise en charge institutionnelle en fonction de l'évolution de cette maladie seront les trois axes de notre réflexion-action qui devrait trouver son aboutissement dans les mois qui viennent. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Michel Etiévant](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2507

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2000, page 10449

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 décembre 2000